



HONORAIRES DE TRANSACTION

VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION, DE STATIONNEMENT, PROFESSIONNEL ET TERRAIN A BATIR

PRIX	HONORAIRES TTC
DE 1 € à 50 000 €	5 000 €
DE 50 001 € à 100 000 €	10 %
DE 100 001 € à 150 000 €	9 %
DE 150 001 € à 200 000 €	8 %
DE 200 001 € à 250 000 €	7,5 %
AU DELA de 250 001 €	7 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf indications contraires au mandat

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal

REDACTION D'UN COMPROMIS SSP, D'UNE PROMESSE, OU OFFRE D'ACHAT ACCEPTEE (En l'absence de négociation au cabinet)

390 € TTC

EVALUATION SANS MISE EN VENTE OU SANS MISE EN LOCATION

Appartement

250 € TTC

Maison

200 € TTC

Terrain

200 € TTC

Murs commerciaux

300 € TTC

Le cabinet ne peut recevoir de fonds en dehors des honoraires prévus ci-dessus.

TVA 20 % inclus dans les honoraires TTC

Nous rédigeons l'intégralité de nos compromis de vente
et baux d'habitation depuis 1999.



CAEN & COTE DE NACRE

BAREME TRANSACTION APPLICABLE DEPUIS LE 01 JUIN 2021

SARL CLIC HOUSE au capital de 50 000 euros - Siège Social : 58 boulevard Yves Guillou 14000 CAEN – Code APE 6831Z - SIRET 753 245 497 00023

N° CPI 1401 2019 000 039 715 délivrée par la CCI de CAEN – Caisse de Garantie GALIAN N°44961 – TVA Intracommunautaire FR59753245497

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

LOCATION D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION

A la charge du bailleur	Fixés par les décrets n°2014-890 du 1 ^{er} Août 2014 & n°2023-822 du 25 Août 2023 Visite – Constitution du dossier – Rédaction du bail : 8 € TTC/m² (A l'exception des communes situées en « zone tendue » : 10 € TTC/m²) État des lieux d'entrée : 3 € TTC/m²
A la charge du locataire	Fixés par les décrets n°2014-890 du 1 ^{er} Août 2014 & n°2023-822 du 25 Août 2023 Visite – Constitution du dossier – Rédaction du bail : 8 € TTC/m² (A l'exception des communes situées en « zone tendue » : 10 € TTC/m²) État des lieux d'entrée : 3 € TTC/m²

LOCATION D'IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL OU D'ENTREPOT

A la charge du bailleur	5 % TTC DU LOYER ANNUEL HT
A la charge du locataire	20 % TTC DU LOYER ANNUEL HT

LOCATION D'IMMEUBLE A USAGE DE STATIONNEMENT

A la charge du bailleur	150 € TTC
A la charge du locataire	150 € TTC

HONORAIRES DE CONCIERGERIE

A la charge du bailleur	25 % TTC DE LA NUITÉE
-------------------------	------------------------------

PRESTATIONS SPECIALES SUR DEMANDE : (A la charge du demandeur : Bailleur ou Locataire)

Rédaction d'un bail (En l'absence de mise en relation du cabinet)	360 € TTC
Avenant au bail	240 € TTC
Renouvellement d'un bail	360 € TTC
Établissement d'un état des lieux (entrée et/ou sortie locataire en l'absence de mise en relation du cabinet)	360 € TTC

EVALUATION SANS MISE EN LOCATION

Appartement
Maison
Terrain
Murs commerciaux

250 € TTC
200 € TTC
200 € TTC
300 € TTC

*Le cabinet ne peut recevoir de fonds en dehors des honoraires prévus ci-dessus.
TVA 20 % inclus dans les honoraires TTC*

**GESTION D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION ou MIXTES (non meublé et meublé),
COMMERCIALET PROFESSIONNEL, DE STATIONNEMENT OU D'ENTREPÔT**

Locaux d'habitation ou mixte non-meublés	7,5 % TTC du quittance mensuel – Incluant la gestion des charges de copropriété Ou 7,5 % du loyer hors charges – Sans la gestion des charges de copropriété
Locaux d'habitation ou mixte meublés	8,5 % TTC du quittance mensuel – Incluant la gestion des charges de copropriété Ou 8,5 % du loyer hors charges – Sans la gestion des charges de copropriété
Locaux commerciaux et professionnels	7,5 % TTC du quittance mensuel – Incluant la gestion des charges de copropriété Ou 7,5 % du loyer hors charges – Sans la gestion des charges de copropriété
Locaux de stationnement ou d'entrepôt	7,5 % TTC du quittance mensuel – Incluant la gestion des charges de copropriété Ou 7,5 % du loyer hors charges – Sans la gestion des charges de copropriété Avec un minimum de perception d'honoraire mensuel de 5 € TTC

PRESTATIONS PARTICULIERES :

Projet de déclarations des revenus fonciers	Non facturé
Suivi des travaux courants (hors travaux de maîtrise d'œuvre)	Inclus dans les honoraires de gérance
Honoraires de clôture de compte (sauf vente du bien via le cabinet)	150 € TTC
Assurance loyers impayés et détériorations immobilières	3 % TTC du quittance mensuel
Représentation en assemblée générale	120 € TTC

*Le cabinet ne peut recevoir de fonds en dehors des honoraires prévus ci-dessus.
TVA 20 % inclus dans les honoraires TTC*

